

ASSOCIATION
DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ

Auditorium
41, quai d'Orsay
75007 Paris



LES RENCONTRES DE L'AMF

INVITATION
PROGRAMME

**Rencontre nationale sur les données
des communes et des EPCI :
obligations et opportunités du RGPD
et de l'open data**

Mercredi 30 mai 2018
14h00 – 17h00
Auditorium de l'AMF

ACCÈS

Méto : Lignes 8 et 13 – Station Invalides
Ligne 12 – Station Assemblée nationale
Bus : Lignes 28, 63, 83 et 93 – Arrêt Pont des Invalides
RER : Ligne C – Station Invalides

Inscription gratuite et obligatoire, enregistrée dans la limite des places disponibles par courriel auprès de : akila.harissene@amf.asso.fr

En partenariat presse avec **MairesdeFrance**





Rencontre nationale sur les données des communes et des EPCI : obligations et opportunités du RGPD et de l'open data

Les communes et les EPCI, de par leurs missions et leurs activités, produisent au quotidien de très nombreuses données. A l'ère du numérique, il est essentiel que les élus s'engagent dans une réflexion sur la maîtrise, la protection, la sécurisation, la conservation, l'ouverture et la valorisation de leurs données.

La mise en œuvre prochaine du règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) et l'application des dispositions de la loi du 7 octobre 2016 *Pour une République numérique* sur l'open data offrent, à cet égard, l'occasion de s'interroger sur la protection des données personnelles collectées au sein des collectivités mais aussi sur l'ouverture et la valorisation des autres données.

S'inscrivant dans la volonté de renforcer la confiance dans l'action publique, ainsi que dans sa transparence, ces nouvelles obligations soulèvent des questions précises. Quelle est la responsabilité des maires et des présidents d'intercommunalité dans le traitement des données personnelles ? Quel est le rôle du délégué à la protection des données (DPD) ? Quels sont les droits des administrés sur les données ainsi collectées ? S'agissant de l'open data, quelles sont les données devant être mises à la disposition de tous ? Dans quel format ? Pour quels usages ?

Rencontre animée par Bruno Leprat, journaliste

Rencontre co-présidée par Luc Lemonnier, maire du Havre (76), président de la commission Numérique de l'AMF, et Nicolas Bonneau, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45), rapporteur de la commission Numérique de l'AMF.

14h00 Ouverture par Luc Lemonnier et Nicolas Bonneau

14h15 Introduction par Luc Belot, rapporteur de la loi *Pour une République numérique* du 7 octobre 2016.

14h30 LA PROTECTION DES DONNÉES (LE RGPD)

Le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) entrera en vigueur le 25 mai 2018. Si les grands principes relatifs à la protection des données personnelles restent inchangés, en revanche, la logique de « formalités préalables » va être remplacée par un principe de responsabilité. Les communes et les EPCI devront être en capacité de prouver que les mesures nécessaires pour protéger les droits et les données des habitants ont été prises. Un délégué à la protection des données personnelles (DPD) devra être désigné par les collectivités pour accompagner la mise en œuvre de ces nouvelles obligations.

Après un exposé des grandes lignes du RGPD, la présentation de deux solutions de mutualisation du délégué à la protection des données personnelles, à l'échelle départementale et régionale, permettra de nourrir les échanges avec les participants.

Avec la participation de : Jean Lessi, secrétaire général de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ; Patrick Molinoz, maire de Venarey-Les-Laumes (21), vice-président en charge du numérique du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, président du GIP e-bourgogne-franche-comté ; Lionel Jouneau, maire de Saint-Perreux (56).

Échanges avec la salle

16h00 L'OUVERTURE DES DONNÉES (L'OPEN DATA)

La loi du 7 octobre 2016 *Pour une République numérique* a introduit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et de plus de 50 agents (et aux EPCI de plus de 50 agents) de mettre un grand nombre de leurs données à la disposition de tous. Comment répondre à cette obligation d'ouverture ? Pour quels bénéficiaires ? Quels enseignements retirer de l'expérimentation menée par l'association Opendata France au cours de l'année 2017 ?

Avec la participation de : Laurence Comparat, adjointe au maire de Grenoble (38), présidente d'Opendata France ; Gaëlle Chrisment, directrice des systèmes d'information de Redon Agglomération (35).

Échanges avec la salle

16h45 Conclusion par Luc Lemonnier et Nicolas Bonneau